

Statut sur la formation

(Texte proposé par le groupe francophone)

1. L'association internationale des communautés de laïcs cisterciens est convaincue de l'importance de la formation dans le cadre de l'édification d'une identité laïque cistercienne commune.
2. Cette formation se présente comme un processus continu qui concerne chaque communauté de laïcs ainsi que chacun de ses membres.
3. Dans la mesure où c'est la communauté elle-même qui est formatrice, il lui revient d'élaborer son propre programme de formation, en accord avec l'abbé ou l'abbesse et le moine ou la moniale référent de la communauté monastique à laquelle elle est rattachée.
4. Ce programme de formation sera adapté en fonction des événements et des besoins propres de la communauté de laïcs et de chacun de ses membres.

Parmi les outils susceptibles d'assurer notre conformation au Christ, nous pensons qu'il est utile d'exploiter les ressources suivantes :

- a. La lectio divina et initiation à la lectio
 - b. Le patrimoine cistercien ancien et contemporain, ainsi qu'une initiation à la lecture des auteurs cisterciens anciens
 - c. Lecture de la Règle de saint Benoît en vue de son application concrète dans la vie quotidienne
5. L'Association internationale des communautés de laïcs cisterciens encourage les diverses communautés de laïcs associés à mettre en commun leurs ressources respectives en matière de formation par le biais de rencontres, d'échanges, de forums, etc.